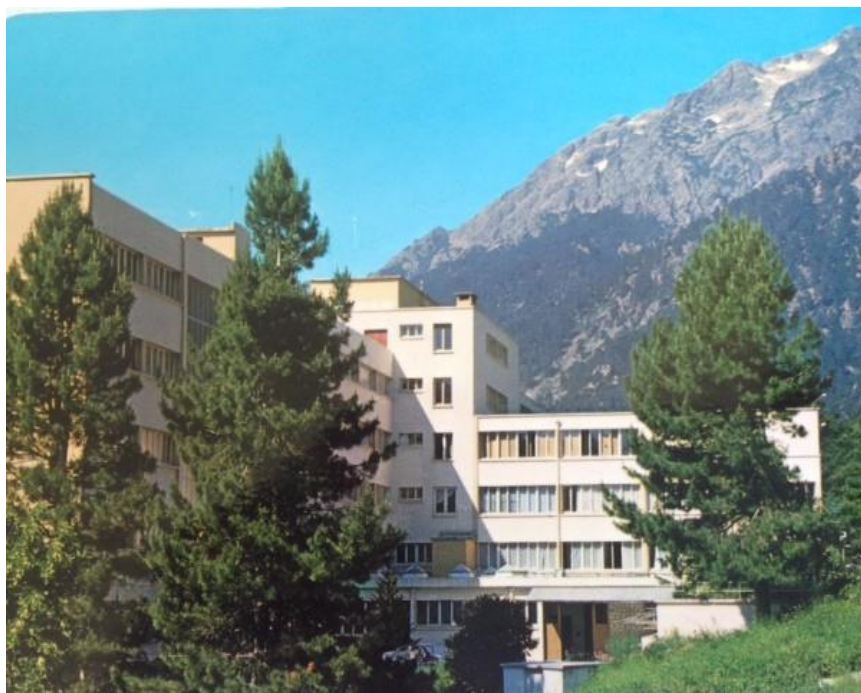


Bienvenue à l'EHPAD de Tattone



Livret d'accueil

Centre Hospitalier Intercommunal de Corte-Tattone
EHPAD de Tattone
20 219 VIVARIO

DIRECTRICE : Mme Magnavacca

Introduction

L'EHPAD de Tattone est un **établissement médico-social public**, doté d'un Conseil de Surveillance et dirigé par une Directrice assisté d'un Directoire.

Le site de Tattone par la nature de ses activités – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et Maison d'Accueil Spécialisée – et son positionnement géographique (limitrophe avec la Corse-du-Sud) accueille des pensionnaires de toutes les microrégions de l'île.

La structure est située en bordure de la RT 20 reliant Ajaccio à Bastia, dans une zone touristique de montagne, quadrillée de chemins de randonnée.

L'établissement est correctement desservi en transports en commun, ferroviaire ou routier.

Afin d'offrir une prise en charge adaptée, l'EHPAD a fait l'objet d'une rénovation complète de ses locaux. **Sa capacité d'accueil est de 60 lits répartis sur trois étages.**

L'objectif de l'établissement est d'offrir un accompagnement adapté aux besoins des résidents, c'est pourquoi l'EHPAD est engagé dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité.

Depuis Mai 2013, **un Pôle de Soins et d'Activités Adaptés (PASA) de 14 places** a été mis en place.

Le PASA est un lieu de vie au sein duquel sont organisées, durant la journée, des activités thérapeutiques prenant en compte la personne dans sa globalité en fonction de ses besoins et de ses capacités. Cette unité s'adresse aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

La Direction, l'équipe médicale et paramédicale de l'EHPAD vous souhaitent la bienvenue et sont à votre disposition. Vous trouverez dans ce document toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

Le personnel de l'établissement

Le personnel administratif

Directrice : Mme Charlotte MAGNAVACCA

Responsable finances, ressources humaines : Mr Venture SELVINI

Responsable services intérieurs, lingerie : Mr Jean-André FERRANDIINI

Responsable économat et bureau des admissions : Mme Corinne PAJANACCI

Bureau des admissions : Mr Louis-Dominique STRINA

Service du personnel : Mr Michel FERRELLI

Responsable cuisine: Mr Paul FOGLIA

Responsable atelier : Mr Philippe SELVINI

Le personnel soignant

L'équipe pluri professionnelle est composée de médecins, d'infirmières, d'AMP, d'aides soignantes et d'agents des services hospitaliers.

Chef de pôle : Dr Paul Julien VENTURINI, généraliste gériatre

Médecin : Dr Jean-Paul TAFANI

Pharmacien : Dr François CICCHERI

Cadre de santé : Mme Sandrine Taddei

Psychologue : Mme Marguerite RISTORI

Ergothérapeute : Mme Déborah NYS

Kinésithérapeute : Mme Ildiko MOLNAR

Psychomotricienne : Mme Lisy WILHELM

Diététicienne : Mme Ornella COLOMBANI

Assistant social : Mr Michael PAVY

Secrétariat médical : Mme Julie GIACOBBI

Les numéros utiles

LE STANDARD AUTOMATIQUE - TEL: 04-95-47-29-29

Un disque automatique va vous orienter vers les différents service. Sélectionnez le chiffre correspondant à l'Ehpad et à l'étage que vous souhaitez joindre. Vous serez mis en relation avec un aide-soignant ou un infirmier.

LE BUREAU DES ADMISSIONS - TEL : 04-95-47-29-34

Mail : louis-dominique.strina@chi-corte-tattone.fr

L'ASSISTANT SOCIAL – TEL : 04-95-47-29-26

Mail : michael.pavy@chi-corte-tattone.fr

LE SECRETARIAT MEDICAL - TEL : 04-95-47-29-30

LE FAX du secrétariat médical – 04-95-47-29-20

Mail : julie.giaccobbi@chi-corte-tattone.fr

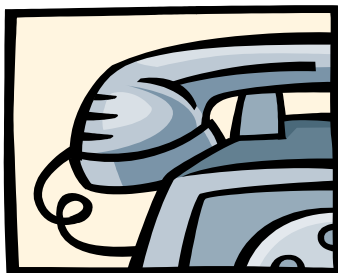
LE BUREAU DU CADRE DE SANTE - TEL : 04-95-47-29-17

Mail : sandrine.taddei@chi-corte-tattone.fr

LE BUREAU DES MEDECINS - TEL : 04-95-47-29-25

Mail : paul-julien.venturini@chi-corte-tattone.fr

L'ECONOMAT - TEL : 04-95-47-29-21



Le fonctionnement de l'établissement



POUR S'ORIENTER DANS L'ETABLISSEMENT :

RDC : Maison d'Accueil Spécialisée, chapelle, reposoir, lingerie, services techniques.

Entresol : PASA, salle de réunion, salle de théâtre, pharmacie, cuisine, distributeur de confiseries et boissons.

1^{er} Etage : Entrée, accueil, Direction, services administratifs et services économiques, Foyer d'Accueil Médicalisé.

2^{ème} Etage : EHPAD, extension de la MAS, bureau du médecin, secrétariat médical, bureau des cadres de santé, psychologue, diététicienne, cellule qualité.

3^{ème} Etage : EHPAD, kinésithérapie.

4^{ème} Etage : EHPAD, salon de coiffure.

A VOTRE ENTREE :

Lors de votre arrivée à l'EHPAD, vous devez vous présenter **au bureau des admissions** muni des **documents** qui vous ont été demandés pour la constitution du dossier.

Les informations relatives à vos proches ont pour objet de faciliter le déroulement de votre séjour et de pouvoir contacter votre famille en cas de besoin.

Il est institué une régie de dépôt auprès du bureau des admissions. La régie est habilitée à recevoir :

1. Les sommes d'argent
2. Les titres et valeurs mobilières
3. Les moyens de règlement
4. Les objets de valeur.

Au moment de l'admission, vous pouvez ainsi déclarer et déposer **vos biens de valeur dans le coffre** prévu à cet effet. Le régisseur est tenu de transférer auprès du comptable assignataire les dépôts et les justificatifs de dépôt dans les 15 jours suivant la réception.

Si vous souhaitez conserver vos biens dans votre chambre, l'établissement ne sera pas tenu pour responsable des disparitions éventuelles.

L'AMENAGEMENT DES CHAMBRES :



La composition du mobilier :

Un lit simple ou un lit médicalisé, une armoire murale, un chevet, une chaise, un fauteuil de repos à dossier inclinable, une console de télévision avec télévision fournie par l'établissement sur demande, un téléphone dont les communications sont à la charge du résident.

L'équipement sanitaire :

Une douche munie d'une évacuation au sol, un cabinet de toilette, un lavabo, une tablette murale, un miroir mural, une sonnette d'alarme et des barres de maintien.

LES INFORMATIONS UTILES A VOTRE SEJOUR :



Les soins

Ils sont assurés par une équipe pluri professionnelle composée de médecins, d'infirmiers, d'aide soignants, d'assistants de soins en gérontologie, d'aide médico-psychologiques et d'agents des services hospitaliers.

Ils proposent un accompagnement de qualité et prodiguent les soins que nécessite l'état de santé des résidents. Ils prennent en charge les soins d'hygiène et de propreté et participent également à l'animation. Les infirmiers administrent les traitements prescrits par le médecin.

Les heures de visite

Les visites ont lieu de **11h à 20h tous les jours**. Des aménagements peuvent être accordés en cas d'aggravation de l'état de santé du résident ou si le visiteur vient de loin. Il est possible de loger sur place, les conditions et tarifs sont annexés au contrat de séjour.

Le cadre de santé se tient à votre disposition pour vous donner tous les renseignements dont vous avez besoin.

Les services sociaux

L'agent administratif du bureau des admissions est chargé de l'élaboration des dossiers sociaux des résidents et fait appel, en cas de difficultés majeures, aux assistantes sociales du secteur concerné.

L'animation

De nombreuses animations sont organisées au sein de la structure (atelier de lecture, salon de thé, célébration des anniversaires...). Des intervenants extérieurs font des représentations artistiques. Des sorties sont également organisées. Chaque résident conserve une certaine liberté dans le cadre de l'organisation de sa journée.

Les cultes

L'établissement dispose d'une chapelle, une messe est célébrée tous les 1^{ers} vendredi du mois. L'établissement, par ailleurs, mettra en œuvre en fonction des besoins, les modalités d'organisation permettant à chacun d'exercer le culte de son choix.

Le repas

A votre arrivée, vos préférences et/ou régimes sont consignés dans un registre tenu par la diététicienne, qui assure un suivi nutritionnel. Ces informations seront utilisées et actualisées tout au long de votre séjour.

Des menus variés vous sont proposés, ils sont préparés dans la cuisine centrale autonome de l'établissement. L'équipe de restauration apporte un soin particulier à la présentation des mets et à la qualité des aliments servis. Afin de vous satisfaire, l'équipe de restauration réalise des plats traditionnels.

Les repas sont servis dans les salles à manger communes, ou en chambre si l'état de santé du résident le justifie. Le personnel répond aux besoins d'accompagnement pour les personnes qui en ont besoin.

L'établissement est engagé dans une politique de prévention de la dénutrition.

Les horaires des repas sont les suivants :

Le petit déjeuner est servi à partir de **07h30** ;
Le déjeuner est servi à **12h00** ;
Un goûter est servi vers **15h30** ;
Le repas du soir est servi à partir de **18h00**.



Les boissons, denrées alimentaires, tabac

L'introduction de boissons alcoolisées ou produits illicites à l'intérieur de l'établissement est formellement interdite.

En cas d'introduction de denrées alimentaires autres que celles proposées par l'établissement, il vous est demandé d'informer l'infirmière du service afin de prévenir des éventuelles contre indications.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

Téléphone et courrier

Vous pouvez bénéficier d'une ligne téléphonique dans votre chambre.

Vous avez la possibilité de recevoir ou d'envoyer des courriers. Une aide à la lecture et à l'écriture peut vous être apportée.

Le service de blanchisserie

Afin d'améliorer ses prestations, l'établissement traite le linge personnel des résidents en interne. Un inventaire du linge est réalisé à l'entrée de la personne. Il est tenu à jour par les services de chaque étage. *Renseignez-vous dès votre entrée.*

Prévention et surveillance

Un personnel de jour et de nuit assure la surveillance des résidents.

L'établissement possède des bracelets électroniques anti-fugue qui ne sont utilisés qu'en cas de nécessité sur prescription médicale et dans l'intérêt du résident.

Désignation d'une personne de confiance

L'établissement vous propose la **désignation d'une personne de confiance**.

Se renseigner à l'accueil lors de l'admission.

Site internet

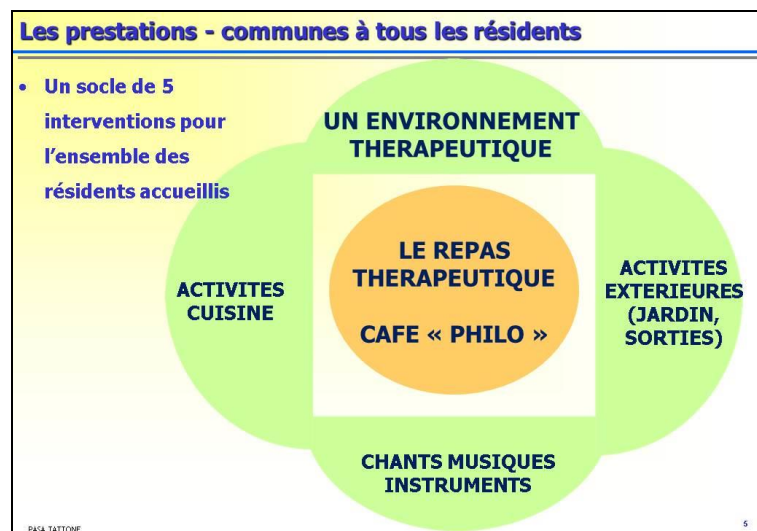
Le Centre Hospitalier de Corte-Tattone dispose d'un **site internet**, il est consultable à l'adresse suivante : <http://www.chi-corte-tattone.fr/>. Il présente l'organisation du Centre Hospitalier ainsi que ses différents services.

LE POLE D'ACTIVITES ET DE SOINS ADAPTES (PASA) :

Le PASA a pour but d'accueillir pendant la journée des résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés. Le pôle peut accueillir 14 personnes.

Cet espace dédié et sécurisé propose des activités thérapeutiques, visant la préservation des capacités cognitives.

Il existe une file active de 20 résidents. Chaque groupe est constitué de 9 à 12 personnes ayant une maladie d'Alzheimer ou apparentée, associée à des troubles du comportement modérés mesurés par l'échelle de retentissement du NPI-ES, qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.



A titre d'exemple, le repas thérapeutique est articulé autour de trois temps principaux : dressage de la table commune, le repas proprement dit, la vaisselle et l'entretien de la salle à manger commune.



LES FORMES DE PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES ET DE LEURS FAMILLES OU REPRESENTANTS LEGAUX :

1. Le Conseil de la Vie Sociale - CVS

Le **Conseil de la Vie Sociale** est une instance prévue par la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002, qui vise à assurer le **respect des droits des personnes accueillies** dans les établissements ou services sociaux et médico-sociaux.

Cette instance est composée de **représentants des personnes accueillies**, de **représentants du personnel**, de **représentants des familles ou des responsables légaux** et de **représentants de l'organisme gestionnaire**.

Cette instance **donne son avis et peut faire des propositions** sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, l'organisation interne, les activités, l'animation socioculturelle, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipement, la nature et le prix des services rendus, l'affectation et l'entretien des locaux collectifs, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Le CVS est présidé par un représentant des personnes accueillies et **se réunit au moins trois fois par an**. Il peut être saisi par le résident ou son représentant légal pour toute question relevant de sa compétence.

2. Le questionnaire de satisfaction

Un **questionnaire de satisfaction** est à la disposition des résidents et/ou de leurs représentants légaux. Régulièrement, ce questionnaire est distribué aux résidents afin de mesurer leur satisfaction.



Nous vous invitons à le remplir, avec l'aide d'une tierce personne le cas échéant, afin de pouvoir améliorer les prestations du service, en tenant compte de vos remarques et suggestions.

Après l'avoir complété, merci de bien vouloir le déposer dans les urnes prévues à cet effet, situées à l'entrée de l'établissement ou à côté de l'ascenseur au 2^{ème} étage.

Etabli conformément à :

- La loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Article L. 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Décret n° 2004-1274 du 26 Novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou au document individuel de prise en charge
- Décret n° 2005-213 du 2 Mars 2005 relatif à la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge
- Règlement Départemental d'aide sociale de la Haute-Corse
- Délibérations du Conseil de Surveillance
- Avis du Conseil de la Vie Sociale.

Pièces jointes :

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour ou le DIPC
- La plaquette de présentation de l'EHPAD
- La fiche tarifs de l'année en cours
- L'engagement de payer
- La charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le document informatif concernant la désignation d'une personne de confiance
- Les directives anticipées relatives à la fin de vie.